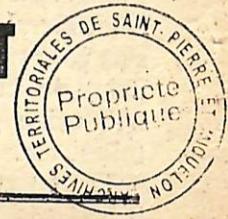


FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 53.

JEUDI 31 DÉCEMBRE 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ relatif au tirage et à la distribution de la Feuille officielle, du Bulletin administratif et de l'Almanach de cabinet des îles Saint-Pierre et Miquelon, pendant l'année 1869,

Saint-Pierre, le 18 décembre 1868.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'article 13 de l'arrêté du 20 décembre 1865 concernant l'organisation du service de l'Imprimerie aux îles St-Pierre et Miquelon;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ;
De l'avis du Conseil d'administration,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Le tirage de la Feuille officielle, du Bulletin administratif et de l'Almanach de cabinet est fixé comme suit pour l'année 1869:

NOMBRE D'EXEMPLAIRES		
DESTINÉS aux services publics.	DESTINÉS à la vente ou aux abonnements	TOTAL
Feuille officielle	86	100
Bulletin administratif	95	53
Almanach de cabinet	37	50
TOTAUX.	218	203
		421

Art. 3. La distribution des exemplaires destinés aux services publics, aura lieu conformément au tableau suivant :

	FEUILLE OFFICIELLE	BULLETIN ADMINISTRATIF	ALMANACH DE CABINET
<i>Extérieur.</i>			
Le Ministre de la marine et des colonies	2	"	"
Le Directeur du cabinet du Ministre et des mouvements de la flotte	1	"	"
Le Directeur du personnel	1	"	"
Le Directeur de l'artillerie	1	"	"
Le Directeur des colonies	1	"	"
Le Directeur de la Comptabilité générale	1	"	"
Le secrétariat du Directeur des colonies	6	20	"
M. le Colonel Gervais, ancien Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, à Brest	1	"	"
Le MONITEUR OFFICIEL de l'Empire	1	"	"
Le Libraire de la REVUE MARITIME ET COLONIALE	1	"	"
Le Rédacteur de l'ÉCONOMISTE FRANÇAIS	1	"	"
Le Rédacteur du COURRIER DU HAVRE	1	"	"
Le Rédacteur du JOURNAL DE GRANVILLE	1	"	"
Le Rédacteur de l'UNION DES DEUX VILLES (Saint-Malo et Saint-Servan)	1	"	"
Le Rédacteur du JOURNAL DE BORDEAUX	1	"	"
Le Rédacteur du COURRIER DES ÉTATS-UNIS	1	"	"
A reporter.	22	20	"

	FEUILLE OFFICIELLE	BULLETIN ADMINISTRATIF	ALMANACH DE CABINET
<i>Report.</i>			
Le Gouverneur	22	20	"
L'Ordonnateur	1	1	"
Martinique Le Directeur de l'intérieur	1	1	"
Le Procureur général	1	1	"
Le Contrôleur colonial	1	1	"
Le Gouverneur	1	1	"
L'Ordonnateur	1	1	"
Guadeloupe Le Directeur de l'intérieur	1	1	"
Le Procureur général	1	1	"
Le Contrôleur colonial	1	1	"
Le Gouverneur	1	1	"
Guyane française L'Ordonnateur	1	1	"
Le Directeur de l'intérieur	1	1	"
Le Chef du service judiciaire	1	1	"
Le Contrôleur colonial	1	1	"
Réunion. M. Laborde, ordonnateur	1	"	"
Le Gouverneur	1	1	"
Sénégal L'Ordonnateur	1	1	"
Le Chef du service judiciaire	1	1	"
Le Contrôleur colonial	1	1	"
Tahiti Le Commissaire impérial	1	1	"
L'Ordonnateur	1	1	"
Le Vice-Consul de France à Halifax	1	"	"
Le Vice-Consul de France à Sydney	1	"	"
Le Vice-Consul de France à St-Jean	1	"	"
<i>Intérieur.</i>			
Le Commandant	1	1	1
Les Membres du conseil d'administration	2	2	2
Le Secrétaire-Archiviste	1	1	1
Le Consul d'Espagne à Saint-Pierre	1	"	"
L'Agent consulaire des Etats-Unis à Saint-Pierre	1	"	"
Le Capitaine de la goëlette la BELETTE	1	1	1
Le capitaine de la goëlette la MOUCHE	1	1	1
Le capitaine de l'aviso à vapeur l'ESTAFETTE	1	1	1
Le Capitaine Commandant la compagnie de discipline de la marine	1	1	1
Le Maréchal des logis commandant le détachement de gendarmerie	1	1	1
<i>Service de l'Ordonnateur.</i>			
L'Ordonnateur	1	1	1
Le Commissaire de l'inscription maritime	1	1	1
Le Commissaire aux Revues, Fonds et Hôpitaux	1	1	1
Le Commissaire aux Approvisionnements, Subsistances et Travaux	1	1	1
Le Secrétaire de l'Ordonnateur	1	1	1
Le Garde-Magasin général	1	1	1
Le Commis des douanes	1	1	1
Le Comptable de la poste aux lettres	1	1	1
La Supérieure des sœurs de St-Joseph de Cluny	2	2	2
Le Supérieur des Frères de l'Institut de Ploërmel	2	2	2
<i>Miquelon.</i>			
Le Supérieur ecclésiastique	1	1	1
Le Chef du service de santé (1 exemplaire pour le pharmacien de la marine)	2	2	2
Le Trésorier colonial	1	1	1
Le Capitaine de port	1	1	1
Le Chef du service des Travaux	1	1	1

	FEUILLE OFFICIELLE	BULLETIN ADMINISTRATIF	ALMANACH DE CABINET
Report.	80	70	31
<i>Service judiciaire.</i>			
Le Procureur impérial chef du service judiciaire	1	1	1
Le Président du conseil d'appel	1	1	1
Le Président du tribunal de première instance	1	1	1
Le Greffier des tribunaux	1	1	1
<i>Contrôle colonial.</i>			
Le Contrôleur colonial	2	21	2
<i>TOTAUX.</i>			
	86	95	37

Art. 3. Il ne pourra être fait de délivrances en dehors de celles ci-dessus fixées, que par décision du Commandant.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré à la Feuille officielle et au Bulletin administratif de la colonie.

Saint-Pierre, le 18 décembre 1868.

Le Commandant p. i.
A LE CLOS.

Par le Commandant :

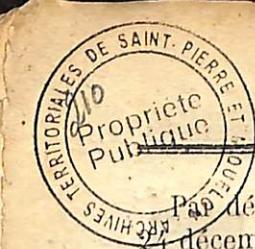
L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Par arrêté du Commandant en date du 18 décembre 1868, pris en conseil d'administration, sur la proposition de l'Ordonnateur, il a été concédé au sieur Julien Deville, avec l'autorisation et l'acceptation de sa mère, Julie Deville, veuve Moussu, pour l'exploitation d'un établissement de pêche, un terrain situé au nord-ouest de Langlade, délimité comme il est indiqué au plan annexé à l'acte de concession.

Ce terrain a été concédé àudit sieur Deville, pour dix ans, toutefois si l'établissement en vue duquel la concession est faite n'est pas mis en exploitation dans le délai de deux ans, à partir du 1^{er} mai 1869, elle sera nulle de plein droit.

Par décision du Commandant en date du 18 décembre 1868, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, M. J.-B. Vidart, fondé de pouvoirs de MM. Hermenq et Bribes, négociants à Bordeaux, a été autorisé à expédier exceptionnellement, à défaut de capitaine au long cours, sous la conduite d'un maître au cabotage, la goëlette *America*, pour un des ports de France.

A reporter. 22 20 "



Par décret de l'Ordonnateur en date du 24 décembre 1868, avec effet à compter du 7 dudit, le s^r Cruchon (Henri), a été nommé facteur de la poste aux lettres, en remplacement du s^r Gosselin.

Une demande a été adressée à l'administration par le s^r O. Sheehan, négociant à Saint-Pierre, dans le but d'obtenir la concession pour trente ans d'un terrain situé au rond-point de la route Iphigénie, pour y établir une usine pour la fabrication de briques, tuiles, etc.

L'édit terrain représentant une surface de 9 hectares 96 ares 23 déciaires 90 centiares : borné au nord, à l'est et à l'ouest, par des terrains vagues et au sud par le contour de la route Iphigénie. Cette dernière limite part d'un piquet planté à 70^m du rond-point, côté est, et va aboutir au deuxième pont au delà du rond-point, côté ouest.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 31 décembre 1868.

PARTIE NON OFFICIELLE

Société du câble transatlantique français (Limited)

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 10 novembre qu'un compte rendu sommaire de l'état de la fabrication du câble serait publié tous les quinze jours.

Pour mettre le public à même de suivre ces comptes rendus avec intérêt, il convient d'entrer dans quelques détails sur la nature et sur l'importance des travaux que la Société a pour objet d'exécuter.

Le câble transatlantique français se divise en deux sections :

La première, de Brest à St-Pierre et Miquelon, a une longueur de 2,788 milles nautiques anglais, ou 5,168 kilomètres 952 mètres ;

La seconde, de St-Pierre et Miquelon au continent américain, a une longueur de 776 milles nautiques anglais, ou 1,438 kilomètres 704 mètres.

La première, sur presque tout son parcours, traverse des mers profondes ; la seconde ne rencontre que des profondeurs moyennes.

De cette division de la ligne et de sa différence dans sa constitution géographique, il résulte que deux modèles différents de câble ont dû être adoptés, ce qui a permis aussi d'en diviser la fabrication.

En exécution du marché passé avec la *Telegraph construction and maintenance Company* de Londres, le câble destiné à la section de Brest à St-Pierre et Miquelon se fabrique aux usines de *Morden and Enderby's Wharves, East Greenwich*.

Le câble, comme tout câble électrique, se compose de deux parties distinctes, savoir : 1^o le conducteur isolé ou âme ; 2^o l'armature.

L'âme est formée d'un toron de sept fils de cuivre rouge recouvert de quatre couches de gutta-percha, entre lesquelles est interposée une couche de matière isolante dite *Chatterton compound*.

Après avoir été soumise à des épreuves électriques rigoureuses et multipliées, elle est reçue par les ingénieurs de la Compagnie, qui constatent par des rapports hebdomadiers les quantités fabriquées et les résultats électriques obtenus. Les conclusions de ces rapports sont de nature à donner la plus entière satisfaction, puisqu'elles établissent que la conductibilité du cuivre dépasse de 2 0/0 et l'isolement de la gutta-percha de 23 0/0 les

conditions imposées aux constructeurs par le marché.

Reçue par les ingénieurs, l'âme est présentée aux machines destinées à la revêtir de son armature. Cette armature se compose, pour la section de Brest à St-Pierre et Miquelon, d'abord d'un matelas de jute goudronné, puis d'une hélice formée de dix fils de fer homogène galvanisé, revêtus eux-mêmes de dix filins de chanvre de Manille goudronnés.

Après son achèvement, le câble est déposé dans de grandes cuves pouvant contenir chacune 135 milles nautiques, et il continue à y être soumis à d'incessantes épreuves électriques. C'est de ces cuves que le câble sera tiré pour être transporté dans les cuves installées à bord du *Great Eastern*.

Le câble destiné à la section de St-Pierre et Miquelon au continent américain est fabriqué dans l'usine de North Woolwich.

L'âme de ce câble est formée, comme celle du précédent, d'un toron de sept fils de cuivre recouvert de gutta-percha et de *Chatterton compound*, mais le diamètre du conducteur et celui de la gaine isolante sont réduits en proportion de la longueur de cette section.

L'armature, au contraire, est d'autant plus forte que les profondeurs sont moindres ; elle consiste dans un matelas de jute goudronné sur lequel sont appliqués en hélice dix fils de fer n° 8 de Birmingham galvanisés, recouverts eux-mêmes d'une composition dite *Bright and Clark's patent asphalt compound*.

Enfin les extrémités des câbles, dites *câbles côtiers*, sont fabriquées dans des conditions de solidité qui les protègent efficacement contre les causes de détérioration, telles que les ancrez des vaisseaux ou le frottement contre les rochers, qui pourraient en compromettre la durée, dans le voisinage des points d'atterrissement.

Les détails qui précèdent permettent de se former une idée de l'importance des préparatifs et des approvisionnements nécessités par un tel ensemble de travaux.

Les renseignements suivants complèteront à cet égard l'édition du public.

Le nombre des diverses machines employées tant à la fabrication de l'âme qu'à celle des armatures est de 205 ; celui des ouvriers dans les deux usines est de 700 environ.

Et l'on peut estimer à 5,000 environ le nombre total des ouvriers employés tant à la fabrication des différentes matières qui entrent dans la composition du câble, qu'à bord du navire le *Great Eastern*.

La longueur et le poids des matériaux à mettre en œuvre sont les suivants :

MATÉRIAUX	LONGEUR en milles nautiques.	PÈS TOTAL
Fils de cuivre.	25.570	535
Enveloppe de gutta percha	3.564	550
Matelas de jute pour recevoir l'armature	43.644	400
Fil de fer	38.077	5.068
Chanvre de Manille	145.360	1.207
Fil de chanvre pour être recouvert du composé de Bright et Clark's.	22.640	788
	278.855	8.548

L'ordre de procéder à la fabrication a été donné aux constructeurs le 25 août 1868.

Deux mois après, c'est-à-dire le 23 octobre, les préparatifs de fabrication et les achats de matières premières étant terminés, la fabrication du câble destiné à la section de Brest à St-Pierre et Miquelon a été commencée à l'usine de Greenwich. Elle marche aujourd'hui sur le pied de 90 milles par semaine, et à partir du 1^{er} décembre prochain elle atteindra 100 milles par semaine.

La longueur de ce câble fabriquée à la date du 19 du courant est de 305 milles nautiques ou 565 kilomètres.

Quant au câble destiné à la section de St-Pierre et Miquelon au continent américain, la fabrication en sera commencée le 1^{er} dé-

cembre prochain et se poursuivra à raison de 50 milles par semaine.

La fabrication totale sera, en conséquence, de 150 milles nautiques ou 278 kilomètres 100 mètres par semaine.

Le *Great-Eastern*, que le succès de la pose du câble de 1866 recommandait aux choix de la Société, a été affrété pour la pose du câble entre Brest et Saint-Pierre et Miquelon.

Le 8 octobre ce navire a été amené par le capitaine Sherad Osborne, de la marine royale et directeur de la *Telegraph construction and maintenance Company*, de Liverpool au Medway, en face des usines où le câble se fabrique.

L'aménagement du navire, confié à *The Thames iron works Company*, est poussé avec la plus grande activité. Les trois cuves destinées à recevoir le câble seront installées, la première le 4 janvier prochain, la seconde le 14 janvier, et la troisième le 1^{er} février, en sorte que la mise à bord du câble pourra commencer au milieu du mois de janvier 1869.

Tout concourt donc à donner l'assurance que l'opération de la pose pourra s'effectuer dans le courant du mois de juillet prochain.

Par ordre du conseil :

Le Secrétaire, E. COLLIGNON.

(Moniteur universel).

On écrit de Sunderland, le 14 novembre, au *Moniteur* du 21 novembre : « Le grand clipper le *Calcutta*, du port de 3,000 tonneaux environ et affrété pour servir d'auxiliaire au *Great-Eastern* dans la pose du câble transatlantique français, est parti aujourd'hui de Sunderland, après y avoir reçu les transformations nécessaires pour ce grand travail et y avoir complété ses nouveaux aménagements. Ce vaisseau se rend d'abord dans le sud de l'Angleterre, où il recevra à bord la partie du chargement qui lui est destinée, et qu'il doit transporter directement à St-Pierre et Miquelon. C'est la seconde fois que Sunderland a l'honneur d'être associé à cette grande entreprise ; déjà, lors de la pose du premier câble, ce fut un navire de ce port, la *Mersey*, vapeur à hélice d'un tonnage considérable, qui fut choisi pour aider le *Great-Eastern* dans cette opération ; ce fut lui aussi qui releva la portion immergée et rompue du câble de 1866. » (*Courrier du Havre*).

— TAHITI ET DÉPENDANCES. — On lit dans le *Messager de Tahiti*, du 5 septembre.

Lundi, 24 août, le Commandant Commissaire impérial a conduit le général Malcor et le commandant Amet à Atimaono. Après avoir déjeuné à Paea, les voyageurs sont arrivés à la plantation à 3 heures.

Pendant les deux jours que ces messieurs sont restés chez M. Stewart, le temps a été soigneusement employé à visiter ce vaste établissement, le gérant mettant toujours une courtoisie d'autant plus grande à en faire les honneurs aux étrangers, que ça ne peut être qu'avec un juste sentiment d'orgueil qu'il montre les succès acquis depuis seulement quatre ans dans un pays que l'incurie seule pouvait représenter comme improductif.

Les 442,000 livres de coton sorties de la plantation depuis le mois de mars de cette année, venant s'ajouter aux produits des années précédentes témoignent que le sol de Tahiti, entre des mains habiles, est assez riche pour donner tout ce qu'on pourra lui demander.

La récolte de fin d'année se présente sous les plus favorables auspices. Elle ne sera pas loin d'égalier celle des six derniers mois.

Les invités de M. Stewart ont franchement exprimé leur étonnement de voir un établissement monté sur une aussi grande échelle, mais surtout de le voir fonctionner avec ce calme, ce silence, cet ordre qui est la preuve évidente de l'excellente direction qui préside à cet immense ensemble.

Le 26, ces messieurs ont continué leur voyage, pour faire le tour de l'île, le Commandant Commissaire impérial, très-souffrant d'un rhume, est resté à la plantation, d'où il n'a pu revenir que le 31.

La généreuse hospitalité de M. Stewart reste peu de temps inactive, la Reine, sa famille et sa suite arrivaient à Atimaono au moment où le général Malcor en partait. Elle n'a continué son voyage vers la presqu'île que le 29.

Pendant ce temps a eu lieu la fête des Chinois; c'est une sorte de commémoration religieuse qu'ils célèbrent chaque année, avec une grande pompe, même une grande dépense.

Le village chinois d'Atimaono devient une petite ville, on y trouve deux cercles et un théâtre, fort bien bâtis et originellement ornés; les pièces représentées sont du Guignol chinois; les dialogues excitent une grande hilarité parmi les assistants. Comme chez nous, les scènes se terminent par des coups de latte qu'un acteur distribue généreusement sur le dos en bois de l'autre.

Peuple mercantile par excellence, il est peu de Chinois qui ne se livrent à un commerce quelconque: les uns se réunissent pour acheter un porc qu'ils débitent à leurs camarades; les autres confectionnent des gâteaux, des espèces de sucrerie qui trouvent à se placer. Il faut remarquer qu'ils sont généralement gourmands. A la fin de leurs travaux journaliers, on les voit, comme des fourmis, se disperser et s'occuper de leurs jardins, où ils cultivent de très-beaux légumes.

Toujours désireux de rendre heureux les travailleurs, M. Stewart permet à chaque Chinois qui se conduit bien de se construire une case où alors il vit seul. Il est chez lui; cette faveur est très-enviée; le nombre de ces petites cases augmente journellement; les dimanches, ils vont dans la vallée du Taaru couper du bois dont ils font des radeaux; on les voit, ruisselant de sueur, descendre le courant, se dirigeant avec une simple perche à travers les rochers.

Pendant les trois jours de fête qu'ils viennent d'avoir, il serait difficile de se rendre compte de la quantité de victuailles de toutes sortes qui a été absorbée. Depuis la pointe du jour jusqu'à minuit, les tables étaient mises et les convives ne faisaient pas défaut, les habitants de Papara et de Papeuriri, en toilette de fête, sont venus en grand nombre, surtout les femmes, prendre part à ces réjouissances gastronomiques.

Chaque case était illuminée. Des transparents originellement coloriés, des lanternes en gaze sous les formes les plus extraordinaires, depuis le vaisseau jusqu'au poisson, même jusqu'au crabe, présentaient le plus pittoresque et le plus curieux coup d'œil.

Une sorte de maison ou de temple, construit exprès se faisait remarquer par une illumination plus originale et plus brillante. Sur une grande table placée au milieu, et éclairée de bougies de toutes les couleurs, se trouvaient les figurines les plus bizarres. Elles représentaient des animaux dont aucun naturaliste n'a jamais donné le nom, des hommes dans les positions les plus étonnantes, le tout peint avec cette réunion de couleurs dont le Chinois seul possède la gamme tranchante et inharmonieuse. Certains arbres ont des racines à fleur de terre affectant les formes les plus tourmentées. C'est là où les artistes vont chercher leurs sujets. La manière dont ils savent en tirer parti témoigne de la fertilité de leur imagination.

On conçoit combien un pareil spectacle devait être curieux pour la reine et ses filles. Aussi prenaient-elles un vrai plaisir à se promener en voiture au milieu de cette grande route devenue une rue populeuse, dont chaque maison avait son illumination spéciale.

La fête du premier jour s'est terminée à minuit au milieu des danses, animées par

une grosse caisse et un tambour. Le lendemain matin, un immense dragon à gueule béante, aux dents acérées, à la langue rouge-sang pendant d'un mètre, est venu évoluer devant la maison d'habitation. Ce spectacle s'est terminé par des simulacres de combat au bâton et au couteau. Les boucliers en bambous tressés recevaient les plus gros des coups.

Au village, la fête s'est continuée, comme la veille, jusqu'à minuit. Toujours la même profusion d'aliments et le même empressement à y faire honneur.

Le troisième jour paraît être consacré à la religion. Vers la fin de la journée, les Chinois ont porté sur le sable, au bord de la mer tous les objets qui ont été employés à la solennité de la fête. Là, après certains exercices exécutés sous les ordres d'un maître des cérémonies, exercices dans lesquelles les grimaces et les contorsions jouaient un grand rôle, tout a été brûlé, et les cendres, soigneusement recueillies, ont été livrées à l'Océan.

Est-ce un holocauste offert à leurs divinités? un souvenir qu'ils chargent les flots de porter vers leur patrie? Nous pensons que personne ne peut réellement connaître le sentiment sous l'influence duquel ils font cette sorte d'auto-da-fé, qui ne laisse pas, tous les ans, que de leur coûter plus de deux mille piastres.

Chose à remarquer, et qui, certes, ne se verrait pas parmi nous, qui nous disons civilisés: pas un bruit, pas une rixe n'est venue troubler ces trois jours de fête, pendant lesquels une population de plus de 1,400 âmes a été complètement livrée à elle-même.

Le quatrième jour, la cloche des ateliers appelait chacun au travail, et chacun de s'y rendre avec la ponctualité ordinaire pour remplir sa tâche, comme désireux de contribuer à la prospérité de l'établissement

Le 1^{er} septembre, le *Guichen* a quitté la rade ayant à bord le Commandant Commissaire impérial, le général Malcor, le commandant du *Laplace* et plusieurs autres officiers. Le vapeur a conduit directement ces messieurs dans la baie de Papetoai. Après y avoir déjeuné et visité la plantation de M. Hort, le *Guichen* s'est rendu dans les baies de Cook et de Teavaro, dont il a contourné les bords.

Cette visite des principaux sites de Moorea a vivement intéressé les voyageurs. Il est difficile en effet de voir une aussi petite île réunir, à tout ce qu'elle offre de jolie et de gracieux, tant de pittoresque et de grandiose.

Ces immenses amphithéâtres de granit, surmontés de pics affectant les formes les plus originales, ces arêtes qui semblent avoir été posées exprès pour soutenir ces sortes de murailles, tout cet ensemble, sortant du milieu de la plus luxuriante végétation qui se puisse voir, et se perdant dans les nuages, forme un spectacle qui reste gravé dans la mémoire comme un des plus beaux qu'on ait été appelé à voir.

A cinq heures, le *Guichen* rentrait par la passe de Tannoia. Un léger accident l'a arrêté un instant assez près d'un récif. La drosse du gouvernail s'est trouvée engagée au moment où il fallait manœuvrer.

On a dû mouiller. Le vapeur n'a pas tardé à continuer sa route et à reprendre son mouillage, sans avoir éprouvé la moindre avarie. Un dîner à bord, offert par M. de Rosamel, a terminé cette jolie partie de plaisir qu'un superbe temps a favorisée (*Moniteur de la Flotte*).

AVIS AUX NAVIGATEURS

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES.

Océan Atlantique NORD — (Côte ouest de France).

Feux du port Napoléon à Brest (Finistère).

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics porte à la connaissance

des navigateurs qu'à partir du 15 septembre prochain, l'entrée occidentale du port Napoléon sera signalée, pendant toute la durée des nuits, par les feux fixes ci-après :

1. Un feu *fixe rouge* sur le musoir de la jetée de l'Ouest; il sera élevé de 10 mètres au-dessus des plus hautes mers, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 7 milles.

2. Un feu *fixe rouge* sur le musoir de la jetée du Sud, à 215 mètres au S.-O. du précédent; il sera également élevé de 10 mètres au-dessus des plus hautes mers, et visible de 7 milles, avec une atmosphère claire.

Les appareils d'éclairage seront dioptriques ou à lentilles et du 4^e ordre.

Les deux tours seront en tôle, peintes en blanc, élevées de 9^m 50 de la base au foyer, et la position de la tour de l'Ouest est donnée par 48° 22' 42" N., 6° 49' 23" Ouest.

La tourelle de la jetée Sud est munie d'une cloche, qui sera sonnée quand il y aura de la brume.

Phare de la pointe des Poulains, à Belle-Isle. (Morbihan).

Également le 15 septembre prochain, on allumera un nouveau feu dans une tour récemment construite sur l'île aux Poulains, à l'extrémité Ouest de l'île de Belle-Isle, Morbihan.

Le feu sera *blanc scintillant*, à éclipses de 5 secondes en 5 secondes; il sera élevé de 34 mètres au-dessus des plus hautes mers, et avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 14 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du troisième ordre.

La tour carrée, en maçonnerie avec soufflassement, sera peinte en blanc; elle sera élevée de 16^m 50 au-dessus du sol, et sa position est donnée par 47° 23' 20" N., 5° 35' 21" Ouest.

Une ligne passant par ce phare et celui de Belle-Isle, dont le feu est tournant de minute en minute, coupe le plateau de Birvideaux, à 1,400 mètres environ de l'extrémité Ouest de ce danger.

Voyez la série C, n° 164, 199a et les cartes n° 87, 104, 113, 131, 132, 1135, 1138 et 2273.

A. LE GRAS,
Capitaine de frégate.

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur *l'Estafette* a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 25 décembre 1868, à 10 heures du matin.

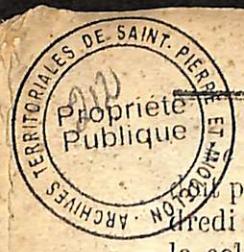
Il a apporté les dépêches d'Europe à la date du 5 décembre, ainsi que la malle des États-Unis d'Amérique.

A partir du 5 janvier prochain, le service postal entre les îles Saint-Pierre et Miquelon, l'Europe et les Etats-Unis par Halifax, sera assuré au moyen de la goëlette *l'Arbutus*, capitaine Gautier (Prosper), dont les départs de Saint-Pierre auront lieu pendant les mois de janvier, février et mars, ainsi qu'il suit; savoir :

Le 5 janvier, pour joindre le courrier qui doit partir d'Halifax pour Liverpool, le vendredi 15 dudit et rapporter les dépêches pour la colonie, expédiées de Paris, les 18 décembre 1868, 1^{er} et 15 janvier 1869, qui ont dû ou doivent arriver à Halifax, les 29 décembre 1868, 12 et 26 janvier 1869.

Le 5 février, pour joindre le courrier qui doit partir d'Halifax pour Liverpool, le vendredi 12 dudit, et rapporter les dépêches pour la colonie, qui seront expédiées de Paris, les 29 janvier et 12 février et qui doivent arriver à Halifax, les 9 et 23 février 1869.





Le 15 mars, pour joindre le courrier qui partira d'Halifax pour Liverpool, le vendredi 26 mars et rapporter les dépêches pour la colonie, qui seront expédiées de Paris, les 26 février et 12 mars et qui doivent arriver à Halifax les 9 et 23 mars 1869.

La goëlette l'*Arbutus* partira pour Halifax, avec les dépêches de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le 5 janvier prochain.

On recevra le lundi 4 janvier 1869, jusqu'à 4 heures du soir, les lettres affranchies au guichet du bureau.

Les lettres affranchies en timbres-poste, pourront être jetées dans la boîte jusqu'à 7 heures précises.

La levée de la boîte sera faite à l'île Aux Chiens, le même jour, à 2 heures après-midi.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

28 décembre. — Lechevallier (Rose-Eulalie).

DÉCÈS.

27 décembre. — Tillard (Alphonsine-Marie), âgée de 4 ans, née à Genets (Manche).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORTE DE SAINT-PIERRE

BATIMENT DE L'ÉTAT.

ENTRÉE.

L'aviso à vapeur l'*Estafette*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 25 décembre 1868.

PASSAGERS : MM. Frehil et Sargent.

BATIMENTS DU COMMERCE.

Décembre.	ENTRÉES	VENANT DE
23. Arbutus, p. Gautier div. march.	Boston.	
24. Alma, c. Hamon, lest	Martinique.	
28. Victor-Eugène, lest.	Guadeloupe.	

Décembre	SORTIE	ALLANT A
27. América, c. Guilbeau, div. march.	Bordeaux.	

PASSAGERS (liste rectifiée) : MM. Vidart, Birosse, Théberge, Leconte, Grassin, Folquet (Eugène), Mignot, Etchegarraye, Saint-Martin, Delangle, Hubert (Joseph), M^{me} Dibarrat (Marianne), Caupen, matelot du commerce rapatrié, 1 fusilier de la Cie de discipline, un matelot de l'Etat en congé de convalescence, 1 brigadier et 5 ouvriers d'artillerie de la marine.

BATIMENTS ÉTRANGERS.

Décembre.	ENTRÉES	VENANT DE
18. Ochebel, c. Macouse, bois de construction.	Halifax.	
— Océan-Belle, c. Messervy, planches.	Halifax.	
— Lejeulf, p. Pejou, lest.	Burgeo.	
— Preslen, c. Chemeley, lest.	baie de Fortune.	

Décembre.	ENTRÉES	VENANT DE
18. Ochebell, c. Makews, bois de construction.	Halifax.	
— Three-Brothew, c. Burton, lest.	baie de Fortune.	Glocester.
19. Iron, c. Gelosit, div. march.	baie de Fortune.	Sydney.
— Lady, c. Nemladon, div. march.	Sydney.	Saint-Jean.
21. Hikbran, c. Nevel, div. march.	Saint-Jean.	Glocester.
— Sophia, c. Cressen, div. march.	Glocester.	Sydney.
— Trona, c. Jebeset, div. march.	Sydney.	Saint-Jean.
— Laidée, c. Nemladon, div. march.	Sydney.	Boston.
— Iquebran, c. Nevel, div. march.	Sydney.	Sydney.
22. Allgone, c. William, div. march.	Sydney.	Sydney.
— Letis, c. Haran, div. march.	Sydney.	Sydney.
23. Algogunc, c. William, lest.	Sydney.	Sydney.
— Britendre, c. Hamon, div. march.	Sydney.	Sydney.
— Flaenfiche, c. Alese, div. march.	Sydney.	Sydney.
24. Mary, c. Meidonna, div. march.	Sydney.	Sydney.
27. Asmevell, c. Tasne, div. march.	Sydney.	Sydney.
28. Arthur-Maroin, c. Townsend,	cap Breton.	
charbon et pommes de terre.		

Décembre	SORTIES	ALLANT A
26. Brown, c. Meville, lest.	Sydney.	Sydney.
— Mary, c. Meidonna, lest.	Sydney.	Sydney.

L'arrivée de l'*Alma*, capitaine Hamon, venant de la Martinique a dissipé les quelques inquiétudes que nous avaient inspirées le retard de ce navire. Malheureusement cet arrivage ne nous rassure guère sur le sort du *Michel-Emile*, capitaine Eloi, parti de la Martinique quatre jours avant l'*Alma*, et qui a dû comme cet autre bâtiment, essuyer le coup de vent ou plutôt le cyclone du 12 décembre, dont le *Victor-Eugène*, a failli être la victime.

Le *Victor-Eugène*, mouillé sur notre rade le 28, dans la nuit, après une rude traversée de la Guadeloupe à Saint-Pierre, a été mis en quarantaine : les lettres que nous avons publiées dans notre dernier numéro expliquent suffisamment cette précaution. Le capitaine de ce navire, M. Aubert, a été enlevé par un coup de mer, dans le cours de la traversée. Nous ne pouvons donner de renseignements bien précis sur cet accident, par suite de l'impossibilité actuelle de communiquer avec le bâtiment. Voici cependant ce que nous avons pu apprendre à ce sujet : Le 12 décembre, le navire était en fuite, assailli brusquement par une mer furieuse, le capitaine Aubert, monta sur le pont pour être prêt à faire manœuvrer en cas d'avarie. Son second lui dit : prenez garde, capitaine, le navire couvre de bout en bout. M. Aubert voulant donner un coup d'œil sur son gréement du mât de misaine et sans doute s'assurer si rien n'était cassé soit dans les étais, soit dans le gréement du beaupré, fit quelques pas sur l'avant du rouf regardant en haut de la mât. A ce même moment une lame énorme prenait le navire par la hanche déferla sur le pont, balayant le capitaine et le second lui-même. Ce dernier seul put se cramponner aux manœuvres : le capitaine n'a pas reparu.

Telles sont les circonstances dit-on, qui ont causé la mort du capitaine Aubert.

Ce qu'est devenu le *Michel-Emile*, nous l'ignorons encore. A-t-il relâché aux Bermudes ? Est-il resté dématé comme épave sur l'Océan ? Nous n'en pouvons rien prédire. Mais aujourd'hui ce navire compte quarante-quatre jours de mer, des Antilles à Saint-Pierre, traversée dont la durée ne laisse pas d'inspirer de sérieuses inquiétudes. A.P.

ANNONCES & AVIS

AVIS.

La vente aux enchères publiques de la coque de la goëlette anglaise *Joseph-Creighton*, échouée sur l'îlot Aux Vainqueurs, telle qu'elle se trouve actuellement, aura lieu le lundi 4 janvier prochain, à une heure après-midi dans les magasins de MM. Sheehan et C^e, par le ministère du Notaire soussigné.

Au comptant et 5 0/0 en sus des enchères.

Saint-Pierre, le 30 décembre 1868.

Le Notaire,

C. SALOMON.

AVIS.

MM. les créanciers du sieur Fitzgerald (Thomas), ancien négociant à Saint-Pierre, en état de faillite, sont invités à produire dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes à reclamer, entre les mains de M. Elie Sasco, syndic de la faillite pour, en conformité de l'article 493 du Code de commerce être procédé à la vérification et à l'admission des créances qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

Saint-Pierre, le 29 décembre 1868.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

POUR L'ANNÉE 1869.

Prix : 50 centimes.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 23 au 29 décembre 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
23	762	764	- 0 5	- 0 5	0 5	- 5 0	Calme.	Calme.	Nuageux.	Halo lunaire.
24	757	752	0 5	2 5	3 5	- 1 0	S.-E.	Jolie brise.	Entièrement couvert.	Pluie toute la journée.
25	748	747	1 0	1 5	1 5	- 3 0	S.-O.	Petite brise.	Très-nuageux.	—
26	754	756	- 3 5	- 3 5	- 2 8	- 6 5	N.-O.	Jolie brise.	Nuageux.	—
27	764	769	- 5 3	- 5 0	- 4 5	- 8 0	N.	Idem.	Idem.	Neige dans la matinée.
28	774	770	- 2 5	- 1 0	- 1 0	- 5 0	O.-S.-O.	Idem.	Très-nuageux.	—
29	763	763	- 0 5	- 2 0	0 5	- 3 0	O.	Idem.	Idem.	—

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.